



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ingénierie informatique

Question écrite n° 40911

Texte de la question

M. André Santini appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'absence d'observatoire social et économique indépendant pour le secteur professionnel des NTIC permettant de dresser des évaluations objectives de ses données socioéconomiques ainsi que de ses perspectives. En effet, ni le CSTI ni la DIGITIP ne remplissent actuellement des missions d'évaluations professionnelles pour ce secteur. Quant à l'observatoire paritaire de la branche SYNTEC, à savoir l'OPIIEC (Observatoire professionnel de l'ingénierie, de l'informatique, des études et du conseil), il n'est toujours pas réellement actif malgré ses quatre années d'existence. Ses minces ressources sont constituées presque exclusivement par des fonds d'origine privée, à savoir les contributions des partenaires sociaux de la branche. Or, en l'espace de deux ans, la « pénurie d'informaticiens » a fait place de manière rapide à un important sureffectif d'informaticiens, de nombreux licenciements ont été et continuent à être pratiqués dans les SSII (sociétés de services en ingénierie informatique), souvent en l'absence de plans sociaux. Ainsi, l'impact de la forte croissance des délocalisations offshore de services informatiques n'est toujours pas sérieusement analysé dans sa globalité et les réponses sociales et économiques apportées s'en ressentent. Il lui demande donc s'il envisage de mettre en place un tel observatoire pour ce secteur représentant environ six cent mille emplois et plus généralement quelles mesures d'accompagnement et de soutien il compte prendre en faveur de cette filière.

Texte de la réponse

Un observatoire est un organisme qui collecte et diffuse l'information économique et sociale. Depuis une dizaine d'années, en France, on assiste à une multiplication d'observatoires nationaux et locaux. Plus d'une centaine ont été créés au seul niveau national. Cette tendance répond à un besoin évident d'analyse et de prospective, dans un univers économique et social en mutation accélérée. Il existe même aujourd'hui en France un observatoire des observatoires. Ces mutations concernent tout particulièrement les technologies de l'information, qui imprègnent aujourd'hui non seulement notre économie mais aussi l'ensemble de la société. De nombreux observatoires analysent d'ores et déjà les évolutions du secteur des TIC, comme l'observatoire des stratégies et technologies de l'information et de la communication (OSTIC), l'observatoire de l'administration électronique, l'observatoire des marchés des télécommunications, l'observatoire des autoroutes de l'information, l'observatoire français des technologies avancées, l'observatoire des technologies stratégiques, l'observatoire des sciences et techniques, l'observatoire des technologies clés, ou encore, au niveau européen, l'observatoire européen des technologies de l'information, l'observatoire européen des technologies de communication. De nombreux organismes publics et privés concourent par ailleurs à l'analyse du secteur des TIC. Le forum des droits de l'internet fournit en particulier une enceinte de concertation entre les acteurs de la société de l'information. Le ministère délégué à l'industrie soutient par ailleurs la mise en place d'un observatoire économique des TIC. Le conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI), qui a été installé le 28 octobre 2004, permettra de dégager de ces différents travaux une véritable stratégie nationale dans le domaine des TIC. Le Premier ministre a fixé au conseil cinq thèmes de travail prioritaires, dont plusieurs rencontrent précisément les préoccupations de l'honorable parlementaire. Le CSTI a ainsi été invité à se pencher sur la question de la

compétitivité internationale des entreprises du secteur des TIC et sur le développement des cursus de formation relatifs aux TIC. Les pouvoirs publics bénéficient donc non seulement d'une analyse particulièrement dense de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, mais aussi d'une stratégie pour faire de la France une grande puissance de l'économie numérique.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40911

Rubrique : Services

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2004

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4188

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9037